

RÈGLEMENT DE CONSULTATION

Objet : consultation relative aux services de téléphonie mobile au Japon dans le cadre des jeux paralympiques d'été de Tokyo 2020.

Le Comité Paralympique et Sportif Français est une association de type loi 1901 qui, selon les termes de l'article 19 de la loi du 27 novembre 2015, représente et coordonne, sur le territoire national et dans les instances internationales, le mouvement paralympique. Il contribue à son développement, aux côtés des fédérations affiliées. Il conduit la délégation nationale aux jeux paralympiques d'hiver et d'été.

A ce titre, il est responsable de l'équipe de France aux jeux paralympiques de Tokyo, qui se tiendront du 25 août au 6 septembre 2020. Le CPSF souhaite donc faire appel à un fournisseur de services de télécommunication au Japon.

1. Objet du marché

La présente consultation porte sur la fourniture de services de téléphonie mobile pour la délégation française aux Jeux paralympiques d'été. Ces derniers se dérouleront du 25 août au 6 septembre 2020.

2. Pouvoir adjudicateur

Comité Paralympique et Sportif Français
INSEP
11, avenue du Tremblay
75012 Paris
e.patrigon@france-paralympique.fr

3. Caractéristiques du marché

a. Durée et portée du marché

Le présent marché est ponctuel et ne concerne que les services de téléphonie mobile pour la délégation française aux Jeux paralympiques d'été de Tokyo 2020.

b. Allotissement

Le présent marché n'est pas allotii.

c. Durée des offres

La durée de validité des offres est de 60 jours à compter de la date limite de réception des offres.

d. Contenu et mise à disposition du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend le présent cahier des charges, valant règlement de consultation, et l'acte d'engagement.

Il est mis à disposition à tout candidat qui fera une demande par courriel à Elie PATRIGEON : e.patridgeon@france-paralympique.fr

e. Date limite de dépôt des offres

Les offres doivent être remises, par courriel ou voie postale, avant le 15 février 2020, le cachet de la Poste faisant foi.

4. Contenu des offres

Les offres seront en rédigées en français. Les prix s'entendent en Euros (€) ou en Yen.

Pour chaque ligne téléphonique, un terminal mobile devra être fourni. Le type de terminal est détaillé ci-après.

En outre, le répertoire de chacune des lignes ouvertes dans le cadre du présent marché devra être importé en amont de la livraison du service.

Le service devra être opérationnel du 9 août 2020 au 8 septembre 2020.

Type de forfait	Nombre	Type de téléphone
Forfait voix local illimité et international limité (mini 3h) + data (mini 5GB)	10	Smartphone
Forfait voix local illimité et international limité (mini 3h) + data (illimité)	7	Smartphone premium
Forfait voix local + data (mini 5GB)	1	Smartphone
Forfait voix local	45	Basique

En outre, le service devra prévoir la fourniture de 10 boîtiers wifi avec forfait illimité.